

## CONDITIONS GENERALES « LOCATIONS SAISONNIERES »

SARL Camping du Domaine de Massereau

Les hauteurs de Sommières

Route d'Aubais

30250 Sommières – France

Tél. : 33(0) 4 66 53 11 20 Fax 33 (0)4 11 71 50 20 Email : [info@massereau.fr](mailto:info@massereau.fr) Web : [www.massereau.fr](http://www.massereau.fr)

### Réservation d'un emplacement ou d'une location :

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement ou de location précis.

Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

### Confirmation d'une réservation :

La location d'un emplacement ou d'un mobile home ne deviendra effective qu'après réception d'un e-mail de confirmation. Tout dossier incomplet ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réservation ferme et définitive.

### Versement des arrhes :

Il est obligatoire afin de garantir votre séjour, il doit être retourné dans un délai de 7 jours sans quoi votre option sera annulée.

Il sera d'un montant de 30 % du total de votre séjour, il doit être effectué par chèque bancaire à l'ordre de "Camping du Domaine de Massereau" ou par virement ou par prélèvement sur carte bancaire : numéro 16 chiffres + date d'expiration. Le solde est payable le jour de votre arrivée.

### Les frais de dossier et de réservation sont de 22 euros par location

### Disponibilité de la location :

Le locatif est disponible à partir de 15h à votre arrivée et doit être libéré avant 10h lors de votre départ. Pour tout départ au delà de 10h, la journée entamée sera due.

### Location d'un emplacement caravane ou toile de tente :

Arrivée à partir de 12h et départ avant 12h. Pour tout départ au delà de 12h, la journée entamée sera due. Ne pas changer d'emplacement sans l'accord de la réception.

### Retard :

Pour une réservation de location ou d'emplacement qui ne serait pas occupée à 18 h le jour d'arrivée prévu par votre contrat et en l'absence de message justifiant un retard, l'emplacement peut être reloué le lendemain 12h. Passé ce délai et sans nouvelles écrites du client, la réservation est annulée. Les arrhes et les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés.

### Votre arrivée :

Veillez vous présenter à l'accueil avec votre confirmation de réservation, accompagné d'une pièce d'identité. Le solde du séjour (y compris les taxes) devra être entièrement réglé à votre arrivée. Aucun délai de paiement ne sera accordé. Pour les locations d'hébergement, il vous sera remis une fiche d'inventaire détaillant le contenu de votre location. Il est impératif de la contrôler et de signaler toute anomalie sous 24h. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en considération.

### Annulation :

Les arrhes ne seront pas remboursés. Il est possible de souscrire une assurance annulation : la cotisation est 4.5% de votre séjour. Pour être recevable, l'assurance annulation du séjour doit être notifiée en même temps que la réservation. Cette assurance cesse ses effets la veille de votre arrivée. Cette assurance annulation vous permettra, ainsi d'être remboursé(e) de toute somme versée, déduction faite de l'assurance et des frais de dossier.

### Cautions :

Prévoir une garantie bancaire (Visa) pour une location. Cette caution peut être débitée par le camping en cas de détérioration.

### Votre départ :

Prendre rendez-vous pour l'état des lieux pour un hébergement (avant 10h) ou indiquer votre heure de sortie pour les emplacements caravane et toile de tente (avant 12h00). Passé ce délai toute journée entamée sera due. Il est impératif de prendre rendez-vous avec l'accueil, au plus tard la veille de votre départ. Les frais de remise en état éventuels, et le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon le prix de l'inventaire ou éventuellement d'un devis de remise en état selon les dégâts causés. Si la location n'est pas laissée en parfait état de propreté, ou, si le départ est effectué en dehors des heures d'ouverture de la réception et sans contrôle de notre part, un forfait nettoyage vous sera facturé 65 euros. La caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés et contrôle du solde de votre séjour. Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, un montant de 18 € vous sera demandé.

### Sécurité assurance :

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradation due aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping.

### Barbecues :

Les barbecues à charbons ou électriques sont interdits. Sont autorisés uniquement les barbecues à gaz.

### Dangers :

Interdiction de franchir le grillage de clôture. Interdiction de monter sur le parapet des ponts.

### Personnes supplémentaires à la journée (sans nuitée) :

Elles sont autorisées sous la responsabilité de leurs hôtes après avoir signalé leur identité à la réception et réglé leur droit de visite dès leur arrivée quelque soit le temps passé sur le camping. Le stationnement est autorisé uniquement sur le parking d'accueil à l'entrée du camping. Toute personne non déclarée à la réception sera immédiatement expulsée ainsi que son hôte sans préavis ni remboursement du séjour.

### Animaux :

Les animaux doivent être tenus en laisse et vaccinés, les chiens de catégorie 1 sont interdits dans le camping.

### Circulation bruit :

La vitesse limitée à 10km/h. Priorité aux piétons et aux cyclistes dans tout le camping. Le stationnement est interdit sur les allées et voies d'accès, il doit être effectué sur la parcelle louée par le camping et non sur les parcelles voisines même si elles sont libres. Les barrières sont fermées de 23h à 7h du matin, période pendant laquelle toute circulation est interdite. En cas d'arrivée tardive le stationnement est prévu sur le parking à l'entrée du camping.

Toute utilisation d'appareils sonores ne doit pas nuire à son voisinage. Le bruit ne doit pas gêner la quiétude des campeurs. Il est formellement interdit de klaxonner.

### Règlement piscines :

L'espace aquatique est strictement réservé aux campeurs. Les enfants mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de la piscine. La douche est obligatoire. Les personnes qui ne respectent pas les consignes seront expulsées de la piscine, du camping si elles refusent de se conformer aux règles d'hygiène.

Les shorts de bains sont formellement interdits dans les deux piscines.

Les bouées sont interdites dans les toboggans.

### Espace jeux d'enfant :

Les jeunes enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

### Le règlement complet est affiché à l'entrée du camping.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Toute personne séjournant au camping doit être mentionnée au moment de la réservation. La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclaré tous les occupants ou donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle ou de la location..

**Le règlement intérieur est considéré comme lu et approuvé par défaut lors de son envoi par email.**